

Contribution de **Monsieur Habert** au congrès trinational « Prévention et promotion de la santé », organisé à Karlsruhe, le 18 avril 2012

Monsieur Habert, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace.

L'agence régionale de santé d'Alsace, créée en 2010, réunit les différentes compétences issues des services de l'Etat et de l'assurance maladie en matière d'organisation des soins dans les secteurs hospitalier, ambulatoire et médico-social, de veille et de sécurité sanitaire, de protection de la santé et de prévention, dans l'objectif d'optimiser le pilotage du système de santé régional.

Après la restructuration des services, nous nous sommes concentrés sur l'élaboration du nouveau Plan régional de santé d'Alsace 2012-2016 (PRS).

Les défis majeurs de la politique de santé publique identifiés en Alsace sont :

- une augmentation des maladies chroniques, qui représentent actuellement 60% des dépenses de santé,
- une augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées,
- une diminution de l'incidence des pathologies chroniques entraînant une mort prématurée.

En ce sens, les questions d'éducation à la santé, de prévention et plus généralement de promotion de la santé, sont des questions d'actualité.

En matière de prévention, le PRS Alsace s'est donné trois objectifs spécifiques :

- lutter contre le surpoids notamment chez les enfants et les adolescents,
- limiter les conséquences du diabète et de la pression artérielle,
- améliorer la prise en charge des accidents cardio-vasculaires.

Par ailleurs, nous souhaitons également améliorer l'autonomie des personnes fragilisées et de la population vieillissante.

La question de la prévention et de la promotion de la santé est au cœur de nos réflexions. Nous cherchons à développer et élargir nos méthodes de prévention, en inventoriant les approches probantes en matière d'éducation à la santé, en matière de nutrition, d'activité physique, les actions permettant de promouvoir le « bien vieillir » ou encore la promotion de la santé dans le milieu professionnel.

Au-delà de l'action, une question reste cependant : Comment mieux évaluer les actions de prévention menées ? Le monitoring et l'évaluation des actions de prévention sont un point clef qui suscite de notre part un vif intérêt, car il nous permettra de mieux ajuster nos actions de promotion de la santé et d'optimiser l'impact des actions de prévention.

Pour conclure et faire le lien avec l'exposé suivant, nous cherchons à développer de nouveaux partenariats et de nouvelles synergies permettant de relayer notre discours pour la promotion de la santé. Les communes, par exemple, ne comptaient pas

comme interlocuteur principal en matière de santé. Pourtant, ce sont elles qui gèrent les cantines scolaires, les activités sportives pour les enfants et adolescents, etc. Par ce biais, il nous est possible d'atteindre autrement les habitants d'un quartier. La loi a d'ailleurs confié la possibilité aux agences régionales de santé d'élaborer avec les collectivités locales des contrats locaux de santé.

Nous suivons ainsi avec intérêt le projet mis en place par la ville de Mulhouse et qui va vous être présenté maintenant.